

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2023
SESSION ORDINAIRE**

Le cinq avril deux mille vingt-trois, quinze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 mars en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Le Maire.

Etaient présents : M TIRMARCHE Ghislain - M DELPLANQUE Nicolas – Mme CAPRON - M DAUSSY Éric - Mme WOJTYSIAK Héléna - M HEROUART Michel - M. TURQUIN Alex - Mme LEFEVRE Joelle - M. DAZY Bernard – Mme VOLANT Aline – Mme DUBOS

Etaient absents :

M. DREANO Frédérique donne pouvoir à M. HEROUART - Mme BOULINGUEZ Denise - M JOZEFOWICZ Olivier - M DELOHEN Michel

M. DELPLANQUE Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 15h30.

Monsieur le Maire présente Madame Haubourdin, Conseillère aux décideurs locaux de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Monsieur le Maire propose que le doyen, en l'occurrence, Monsieur Dazy préside la séance pendant les votes des compte administratifs. Aucune objection de la part du conseil municipal.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20/12/2022 et 16/02/2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve les procès-verbaux des séances du 20/12/2022 et 16/02/2023. Le conseil municipal approuve les procès-verbaux. Mme Dubos s'abstient.

2. Décisions prises par M. le Maire

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a engagé un avocat pour défendre la commune suite à la mise au Tribunal Administratif de la part d'un élu.

- DIA AM 112, rue des Moulins Bleus, Maître Monfliers.
- Contrats : 2 contrats à durée déterminée renouvelés ; 1 contrat PEC, 1 contrat en intérim avec le Centre de Gestion. Mme Dubos s'interroge sur ce dernier. Monsieur le Maire répond que c'est pour aider en comptabilité et renforcer le secrétariat de mairie.

3. Délibération recensement 2023

Monsieur le Maire rappelle que lors du recensement 2023, l'Etat a doté la commune de 2250 €. Trois agents ont été recrutés.

Le premier agent recenseur a arrêté durant la 1^{ère} période. Monsieur le Maire a donc recruté un autre agent.

Monsieur le Maire propose de rémunérer le premier agent à hauteur de 300 € brut et 650 € brut pour les autres agents recenseurs.

Mme Dubos s'interroge sur la base du recrutement, demande pour l'appel à candidature. Monsieur le Maire explique qu'une annonce a été mise en ligne, qu'il fallait des personnes connaissant le territoire et une grande disponibilité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la délibération de rémunération des agents recenseurs, avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4. Approbation du compte de gestion 2022 - eau

La secrétaire de mairie rappelle au conseil municipal que la lecture se fait au chapitre et non à l'article mais qu'il sera laissé du temps pour comprendre les chiffres et poser des questions.

Conclusion du compte de gestion 2022 eau :

Exploitation :

- Recettes : 4 565.91 €
- Dépenses : 8 084.11 €

Investissement :

- Recettes : 8 296.00 €
- Dépenses : 2 377.30 €

Un temps de réflexion est laissé à chacun afin de poser les questions si besoin.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 0 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour adopte l'approbation du compte de gestion 2022 – eau.

5. Approbation du compte administratif 2022 – eau

La secrétaire de mairie rappelle au conseil municipal que la lecture se fait au chapitre.

Conclusion du compte administratif 2022 eau :

Exploitation :

- Recettes : 4 565.91 €
- Dépenses : 8 084.11 €

Investissement :

- Recettes : 8 296.00 €
- Dépenses : 2 377.30 €

Un temps de réflexion est laissé à chacun afin de poser les questions si besoin.

Monsieur le Maire sort de la salle pour que Monsieur Dazy, doyen de l'assemblée puisse présider l'assemblée et faire procéder au vote.

Sans question et après avoir délibéré, le conseil municipal avec 0 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour adopte l'approbation du compte administratif 2022. Quitus est donné à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion financière.

6. Délibération affectation du résultat 2022 – eau

L'affectation du résultat 2022 – eau est présenté par la secrétaire de mairie. Celle-ci explique les chiffres.

Un temps de réflexion est laissé à chacun afin de poser les questions si besoin.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 0 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour adopte l'affectation du résultat 2022 – eau.

7. Délibération budget 2023 – eau

La secrétaire de mairie rappelle au conseil municipal que la lecture se fait au chapitre.

La secrétaire de mairie procède à la lecture du budget primitif.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions relatives à ce budget. Monsieur le Maire explique que les subventions n'ont pas été mentionnées au budget car il n'a pas reçu les arrêtés les actant.

Un temps de réflexion est laissé à chacun afin de poser les questions si besoin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 0 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour adopte le budget 2023 eau.

8. Délibération : vote des taux d'imposition des taxes pour 2023

Monsieur le Maire donne lecture de l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conserver les taux actuels. Madame Dubos demande à ce que ces taux soient baissés. Monsieur le Maire lui répond que même si la commune baisse les taux, vue l'augmentation de la part de l'Etat, la baisse ne se verra pas.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Le conseil municipal après avoir délibéré avec 1 voix contre, 0 abstention et 11 voix pour décide de conserver les taux identiques pour 2023.

9. Approbation du compte de gestion 2022 – commune

Monsieur le Maire reprend la séance et demande à la secrétaire de mairie de donner lecture du compte de gestion. IL s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Recettes : 1 087 041.38 €
- Dépenses : 830 287.06 €

Investissement :

- Recettes : 192 306.81 €
- Dépenses : 305 409.79 €

Un temps de réflexion est laissé à chacun afin de poser les questions si besoin.

Monsieur le Maire procède au vote.

Le conseil municipal avec 0 voix contre 1 abstention et 11 voix pour adopte le compte de gestion 2022 – commune.

10. Approbation du compte administratif 2022 - commune

Comme lors du premier vote, Monsieur le Maire sort de la salle pour Monsieur Dazy puisse présider la séance et faire procéder au vote.

Monsieur Dazy demande à la secrétaire de mairie de donner lecture du compte de gestion. Il s'établit comme suit :

Fonctionnement :

- Recettes : 1 087 041.38 €
- Dépenses : 830 287.06 €

Investissement :

- Recettes : 192 306.81 €
- Dépenses : 305 409.79 €

Un temps de réflexion est laissé à chacun afin de poser les questions si besoin.

Monsieur Dazy demande s'il y a des questions.

Le conseil municipal après avoir délibéré, 0 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour adopte le compte administratif 2022 – commune.

11. Affectation du résultat 2022 – commune

Retour de Monsieur le Maire.

La secrétaire de mairie donne lecture des chiffres comme suit :

Investissement :

- Résultat CA 2021 : -171 455.47 €
- Résultat exercice 2022 : -113 102.98 €
- RAR 2022 : 370 816.91 €
- Solde RAR : -370 816.91 €
- Chiffres à prendre en compte : -655 375.36 €

Fonctionnement :

- Résultat CA 2021 : 941 062.31 €
- Versement à la SF : 171 455.47 €
- Résultat exercice 2022 : 256 754.32 €
- Chiffres à prendre en compte : 1 026 361.16 €

Sont affectés les chiffres suivants :

- Ligne 001 : solde d'investissement reporté : -284 558.45 €
- Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté : 370 985.80 €
- 1068 : 655 375.36 €

Un temps de réflexion est laissé à chacun afin de poser les questions si besoin.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 abstention, 0 contre et 11 pour, décide d'affecter le résultat 2022 commune tel que mentionné ci-dessus.

12. Budget 2023 – commune

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de mairie de procéder à la lecture du budget 2023. La secrétaire donne lecture du budget au chapitre, précise que figure l'état de la dette, l'état du personnel ainsi que le taux de contribution 2023.

Un temps de réflexion est laissé à chacun afin de poser les questions si besoin.

Monsieur le Maire énumère les opérations d'investissements :

- Nouvelle mairie
- Aménagement de l'actuelle mairie
- Démolition des classes mobiles
- Skate parc
- City stade

- Terrain de pétanque

Conclusion du BP 2023 commune :

Investissement :

- Recettes : 2 078 001.56 €
- Dépenses : 2 078 001.56 €

Fonctionnement :

- Recettes : 1 481 681.84 €
- Dépenses : 1 481 681.84 €

Au niveau de l'emprunt, il sera à hauteur de 600 000 €. Les annuités peuvent être décalées de 15 mois.

Les subventions ne sont pas notées dans le BP car la commune n'a pas reçu les arrêtés correspondants.

Une ligne budgétaire a été mise au bp 2023 pour régularisation d'une opération de 2021 à savoir la dotation FDE de 11 616 €.

Concernant les dépenses imprévues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour les virements des 7.5 %. A la majorité, le conseil municipal vote oui.

Un temps de réflexion est laissé à chacun afin de poser les questions si besoin.

Monsieur le Maire procède au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 voix contre, 0 abstention et 11 voix pour adopte le budget primitif 2023 – commune.

13. Communications

- Déménagement de l'agence postale communale des locaux actuels vers l'accueil de la mairie
- Démolition des classes mobiles cette année
- Installation du City parc

- Installation du terrain de pétanque face à la mairie actuelle et mise en place des échantillons
- Pump track cette année
- Mme Dubos demande les devis du terrain de pétanque
- Mme Haubourdin déclare le budget correct, la commune a les capacités financières pour réaliser ses projets.

Monsieur le Maire déclare la séance levée à 16h30.

Fait le 08 avril 2023,

Le secrétaire de séance, M. DELPLANQUE

